



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais
Séance Plénière du 3 octobre 2012

Le numéro unique de la demande de logement social

1. Etat d'avancement de la réforme

1.1 La gestion 2011

Dans le NORD, la gestion a été confiée à l'Association Régionale de l'Habitat (ARH) selon une convention de gestion Etat/ARH signée par le préfet du Nord le 28/03/2011.

Dans le PAS-DE-CALAIS, la gestion a été assurée par l'Etat (DDTM62).

Dans les deux départements a été passée une convention entre l'Etat et l'ensemble des services enregistreurs, c'est à dire l'ensemble des organismes HLM et les quelques collectivités locales volontaires pour assurer cette fonction (25 collectivités locales se sont positionnées ou ont pris des renseignements dans le Nord, 11 dans le Pas-de-Calais).

Ces conventions Etat/services enregistreurs pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais contiennent des dispositions destinées à assurer la continuité du service en cas de nouvelles modalités de gestion et d'enregistrement des demandes.

1.2 La gestion 2012

Dans le NORD, la convention de gestion Etat/ARH est reconduite pour un an.

Dans le PAS-DE-CALAIS, des échanges sont en cours entre les services de l'Etat et l'ARH pour définir les contours techniques (répartition des missions) d'une gestion partagée Etat/ARH du rôle de gestionnaire.

2. Eléments de bilan

Quelques chiffres au 1^{er} septembre 2012

Situation au 01/09/2012 (8 mois)	Nouvelles demandes depuis le 01/01/2012	Total demandes en instance au 01/09/2012	HORS demandeurs déjà logés dans le parc HLM
Dépt 59	38 600 (67,5%)	86 400 (70%)	56 300 (68,7%)
Dépt 62	18 600 (32,5%)	36 800 (30%)	25 700 (31,3 %)
Région	57 200	123 200 (Hors demandeurs M&Cités Soginorpa non pris en compte dans l'application nationale Numéro Unique)	82 000

Ces chiffres d'enregistrement attestent du bon fonctionnement du nouveau dispositif dans la région, grâce à la forte mobilisation des gestionnaires et malgré des difficultés d'ordre technique posées par l'outil nouvellement déployé.

Ces difficultés sont progressivement résolues. L'outil s'enrichira d'un module statistique, «Infocentre», à partir d'octobre, permettant ainsi de reprendre l'observation et l'analyse de l'évolution de la demande aux différentes échelles territoriales.

- *Le renouvellement des demandes au second semestre 2012*

Comme pour l'année 2011 et le 1^{er} semestre 2012, *le renouvellement des demandes pour le second semestre 2012* (qui consiste en l'envoi d'un courrier en lettre simple à chaque pétitionnaire 2 mois avant la caducité de sa demande, pour un coût « national » de 0,40€/pli) est pris en charge techniquement et financièrement par le niveau central du MEDDTL, via le recours à un prestataire national. C'est donc le prestataire national, et non le gestionnaire départemental, qui continuera à envoyer les lettres simples de renouvellement ainsi que les éventuels Pli Non Distribuable (anciennement NPAI).

3. Suivi de la mise en oeuvre de la réforme, réflexions engagées par les partenaires (Etat, ARH, bailleurs et collectivités)

Un groupe de travail numéro unique mis en place à la demande du préfet de région en réponse aux demandes de l'ARH et de quelques collectivités a été réuni une première fois par la DREAL le 08/07/2011. Ses objectifs sont de recueillir les attentes de chacun des acteurs, au regard des fonctionnalités présentes ou futures offertes par le système d'information du Ministère (gestion de la demande, des attributions, connaissance statistique...). A terme, les réflexions engagées doivent permettre de conclure à l'opportunité ou non (technique, financière,...) d'engager une démarche pour dépasser l'outil du ministère. Les prochains travaux du groupe seront liés à l'actualité nationale numéro unique, et particulièrement à la mise en place et l'exploitation de l'infocentre statistique à partir du dernier trimestre 2012.